

Plan Billon 1726. T. 1: Planches [publ. p. Bernard Lescaze et al.]

Autor(en): **Walter, François**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **38 (1988)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vielen tausend Seiten konnten nur dann innert nützlicher Frist geschrieben werden, wenn sich Salat an der Arbeit beteiligte und wenn er mehrere Vorlagen hatte, die er den Kopisten geben konnte. Beides konnte er verbinden, indem er selbst nicht nach einer Vorlage kopierte, die auch einem Kopisten dienen konnte, sondern, die Grundlagen zur Chronik benützend, den Text neu formulierte» (Bd. 3, S. 57).

Beides, halboffizieller Auftrag und geschickte Vermarktung, sind Erscheinungen, welche man in den letzten Jahren anlässlich ihrer Faksimilierung auch anhand von anderen Schweizer Chroniken, etwa beim Berner, aber auch beim Luzerner Schilling, beobachtet hat. Dieses historiographische Umfeld kommt im Kommentarband zur neuen Edition der Salat-Chronik vielleicht etwas zu kurz, nicht aber das religiöse Umfeld, das sich in ausführlicher Benutzung der Bibel und der zeitgenössischen theologischen Streitschriftenliteratur durch Salat äussert. In einem Exkurs über «Die Bibel in Salats Chronik» (Bd. 3, S. 64–69) weist Ruth Jörg nach, dass Salat fast reformatorisch zu nennende Bibelkenntnisse besessen hat und dass seine Übersetzungen neben den approbierten Übersetzungen durchaus zu bestehen vermögen. Wenn Salats Text nicht immer leicht zu lesen ist, so liegt das an seiner Interpunktion, die, weil er sie selber begründet, von der Herausgeberin nicht verändert werden durfte (Bd. 1, 38f.; Bd. 3, 29f., s. 74f.). Den Sachkommentar hätte man lieber unten am editierten Text als im Kommentarband, doch ist durchaus einsichtig, dass dies neben dem komplizierten Textkommentar nicht möglich war. Die sorgfältig gearbeitete Edition beschliessen ein ebenso sorgfältig gearbeitetes Glossar und ein Orts- und Personenregister (erstellt von Anna-Maria Deplazes-Haefliger).

Freiburg i. Üe.

Kathrin Utz Tremp

Société auxiliaire des Archives d'Etat: *Plan Billon 1726*. T. 1: *Planches*, T. 2: *Textes*.
Publié par BERNARD LESCAZE et al. Genève, Société auxiliaire des Archives d'Etat, 1986 et 1987.

La publication du *Plan Billon*, sorte de photographie aérienne de Genève en 1726, est un événement culturel d'une grande portée. Elle honore le dynamisme de la Société auxiliaire des Archives d'Etat de Genève et de son président, Bernard Lescaze, en illustrant à merveille le rôle qu'un tel organisme peut jouer en complément des institutions officielles. En l'occurrence, c'est une sorte de mécénat qu'assure la Société auxiliaire, en valorisant un patrimoine historique par nature peu apte – il n'y a pas à le regretter – à motiver la consommation culturelle des masses. Le mérite en est d'autant plus grand que le document publié n'a pas à proprement parler d'intérêt esthétique. Plan géométrique de la ville de Genève à la froideur rationaliste, il ne sacrifie pas encore à la mode rococo qui donne un charme particulier aux cadastres de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Reste que le fac-similé demi-format des trente-quatre planches pliées et insérées en un volume est d'une qualité irréprochable, sur un magnifique vélin d'Arches, susceptible de combler les exigences des bibliophiles.

Mais qu'est-ce que le plan Billon? Pour répondre à cette question, un second volume s'est avéré nécessaire. Cet indispensable outil scientifique propose des textes «initiatiques» ainsi qu'un répertoire de tous les propriétaires urbains. Barbara Roth y rappelle l'origine administrative et le but fiscal du plan. Elle relève que la Chambre des fiefs en est le commanditaire, dans le cadre d'une mise à jour des documents cadastraux (plans d'une part, «grosses» ou terriers, qui sont des registres descriptifs des biens-fonds d'autre part). Le dernier siècle de l'Ancien Régime ne cesse de développer ces stratégies qu'on appellera plus tard la «réaction féodale». Dans le cas précis, il s'agit de délimiter exactement les fiefs pour assurer le recouvrement des redevances. D'où les trois couleurs des planches: le jaune des fiefs de la Seigneurie, le

violet de ceux de Saint-Jean et le blanc des francs alleux. Les trente-quatre planches levées en 1726 présentent par ailleurs un intérêt technique puisqu'elles sont une réalisation particulièrement réussie de méthodes nouvelles. En effet, les commissaires à terriers ne se contentent plus de simples levés à vue mais prônent un dessin précis, à l'échelle. Dans la perspective utilitaire de l'art des fortifications, planimétrie et géométrie sont alors en vogue, à tel point que l'Académie les enseigne dès le début du siècle.

Jean-Michel Billon, dont Eugène-Louis Dumont esquisse la biographie, n'est encore qu'un jeune architecte de vingt et un ans quand il exécute les relevés qui porteront désormais son nom. Mais, le véritable inspirateur du projet est sans doute J.-B. Micheli du Crest, à propos duquel on regrettera que les éditeurs n'aient pas jugé nécessaire de publier une notice. N'est-ce pas lui qui, dans un *Mémoire* de février 1726, a établi les lignes directrices de l'ouvrage, proposant notamment l'échelle au $\frac{1}{240}^{\circ}$, la même que celle du plan de la Rome antique. Et l'on sait, depuis les travaux remarquables d'André Corboz, l'importance, pour le génial ingénieur, des formes et des nombres symboliques. Par ailleurs, Micheli du Crest concevait, au-delà d'une simple visualisation des fiefs, la possibilité de transformer le plan en instrument d'urbanisme (définir les alignements sur le mode français). Ce ne fut toutefois pas l'usage premier que l'on fit du plan Billon, qui restera l'instrument fondamental du contrôle de la propriété urbaine jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

A quoi sert aujourd'hui une telle publication? Bernard Lescaze, dans une étude suggestive, fournit de nombreuses pistes de recherche aux historiens. La première et la plus nécessaire a déjà été explorée grâce à un important travail d'équipe. Sept chercheurs ont réalisé une précieuse table des 1358 propriétaires urbains. Partant de la liste des maisons et de leurs propriétaires, un long et rigoureux travail d'identification a permis de préciser les identités (normalisation de titulatures souvent transcrites phonétiquement) et le statut politique, de déterminer les dates de naissance et de mort, ainsi que la profession des détenteurs de biens-fonds en ville de Genève. Travail gigantesque encore perfectible puisque des zones d'ombre et des imprécisions demeurent. Néanmoins, sur cette base, toutes sortes de recherches passionnantes peuvent démarrer. Les premiers sondages révèlent qu'un petit tiers de Genevois sont propriétaires, hommes, citoyens ou bourgeois en forte majorité, plutôt âgés. Des recoupements avec de nombreuses autres sources se trouvent facilités, particulièrement avec toutes celles où se joue le destin des propriétés (régime de propriété, droit de succession, marché immobilier, mouvements des coûts du logement, spéculation immobilière, etc.).

Historien du droit et des institutions, B. Lescaze oublie parfois qu'un plan est un révélateur d'espace. Espace social d'abord, dont la physionomie reste à préciser par des études sociographiques. Espace vécu ensuite. La taille des maisons et des logements, leur disposition, la géographie des fontaines, les relations de voisinage, la présence étonnamment fréquente de jardins peuvent en suggérer la variété. Disons aussi que le plan Billon propose en quelque sorte un instantané. L'état de la propriété en 1726, pour précieux qu'il soit, se prête malaisément à une mise en perspective, faute de documents comparables à d'autres périodes. Une histoire du parcellaire, si riche de significations, ne semble pas possible à Genève. C'est pourquoi, nous oserons dire, au risque de se montrer quelque peu injuste pour l'initiative de la Société auxiliaire, que les historiens ont plus à faire de la liste des propriétaires que du plan lui-même.

Genève

François Walter